

Durée

2 jours (14 heures)

Public

Dirigeant d'entreprise
Directeur des Ressources Humaines
Membre du CHSCT
Représentant du personnel
Médecin du travail, infirmier
Inspecteur du travail

Objectifs

Appréhender et identifier les principaux risques psychosociaux

Les évaluer et mettre en place des mesures curatives et préventives

Pré-requis

Aucun

Méthodes pédagogiques

Apports méthodologiques

Etude de cas précis

Evaluation

Envoi d'un questionnaire aux participants, 3 semaines avant la formation permettant ainsi l'individualisation des apports.

Test de fin de stage

Intervenant

Formateur consultant, expert praticien en Droit du travail et Gestion sociale

Lieu

Chez EvryWare ou en Entreprise

La notion de risque psychosocial

- Stress
- Harcèlements et violence interne
- Agression et violence externe
- Epuisement professionnel
- Discriminations
- Suicide en lien avec le travail

Les dispositions légales et réglementaires

- Le cadre juridique
- L'apport de la jurisprudence

Les acteurs de la prévention

- Le chef d'entreprise et son obligation de sécurité de résultat
- Les managers
- Les salariés
- Les instances représentatives du personnel
- Le médecin du travail et les organismes externes
- L'inspection du travail

L'identification des risques psychosociaux d'entreprise

- Repérer les signaux d'alerte individuels et collectifs
- Impliquer l'ensemble des acteurs de la prévention dans une démarche collective.
- Construire et utiliser les bons outils de diagnostic
- Intégrer les RPS à l'évaluation des risques et au document unique

Les actions à mettre en place

- Actions sur l'organisation du travail
- Actions sur la charge de travail
- Actions sur les relations de travail dans l'entreprise
- Actions sur les relations de travail avec les clients, usagers ou partenaires

La démarche de prévention

- Elaborer un dispositif global de prévention des risques psychosociaux
- Mettre en place une « cellule alerte » et nommer un chef de projet reconnu
- Prendre en charge un salarié en souffrance
- Veiller au suivi du plan de prévention